

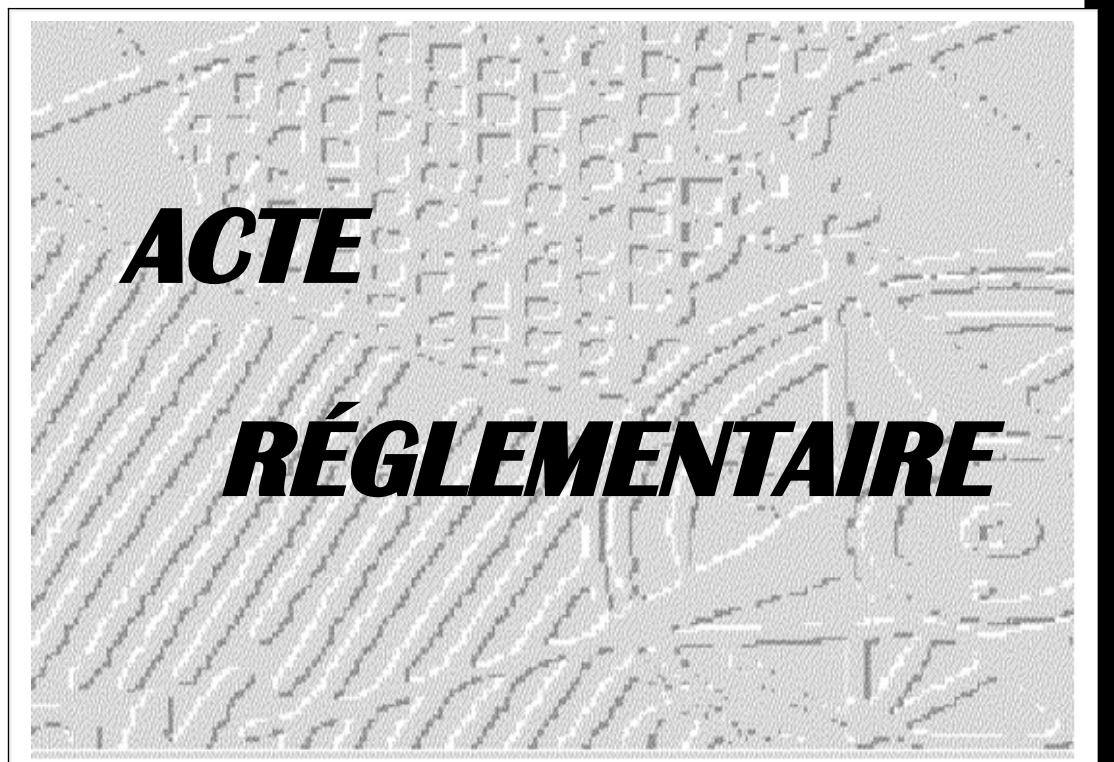


REGION REUNION
www.regionreunion.com



**D
E
C
E
M
B
R
E

2
0
2
5**



Madame Huguette BELLO, Présidente du Conseil Régional

Mis en ligne sur le site internet du Conseil Régional le 10 décembre 2025

www.regionreunion.com

Sommaire

1 – ARRÊTÉ DAJCP N° 25008588.....
PORTANT DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL RÉGIONAL
APPELÉ À SIÉGER AU SEIN DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT
COMMERCIAL (CDAC) DU 17 DÉCEMBRE 2025

ARRETE DAJCP N° 25008588

**Portant désignation du représentant de la Présidente du Conseil Régional
appelé à siéger au sein de la Commission Départementale
d'aménagement Commercial (CDAC) du 17 décembre 2025**

LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL

- Vu** Le code général des collectivités territoriales ;
- Vu** La délibération du Conseil régional en date du 02 juillet 2021 désignant Madame Huguette BELLO en qualité de Présidente du Conseil régional ;
- Vu** L'arrêté n° 2532-SG/SCOPP/BAICI du 03 décembre 2025 fixant la composition de la commission départementale d'aménagement commercial appelée à statuer sur la demande d'autorisation d'exploitation commerciale présentée par la SCI RESIA en vue de l'extension de 849 m² du magasin à l enseigne KIT'M sis 4-6 rue Benoîte Boulard - ZI Bel Air à Saint-Louis. Le magasin passera de 2 078 m² à 2 927 m² après travaux.

Considérant que Madame la Présidente sera absente lors de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial du 17 décembre 2025.

ARRETE

- Article 1 :** Monsieur Fabrice HOARAU conseiller régional, est désigné en qualité de représentant de la Présidente du Conseil régional pour siéger au sein de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial du 17 décembre 2025 à laquelle sera examiné le projet susvisé.
- Article 2 :** La délégation accordée s'exerce sous la surveillance et la responsabilité de la Présidente du Conseil régional.
- Article 3 :** La Présidente du Conseil régional est chargée de l'exécution du présent arrêté qui, après transmission au représentant de l'État, sera mis en ligne sur le site internet de la Région Réunion www.regionreunion.com.

Sainte-Clotilde, le 10 DEC. 2025
La Présidente du Conseil régional

Notifié le :
Signature de Monsieur Fabrice HOARAU
Conseiller régional



Huguette BELLO